

Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez annoncé que je n'aurais la parole que pendant 29 minutes, j'ai remarqué que certains applaudissaient silencieusement. Je tiens à dire, au nom du Nouveau parti démocratique, que nous nous opposons au bill C-108 pour trois raisons. Dans le cours de mon intervention, je ferai aussi certaines remarques au sujet de la motion d'ajournement.

Premièrement, la mesure abandonne une disposition qui figurait dans l'avant-projet de loi et dans le programme énergétique national; en effet, on devait tenir compte du degré de canadienisation des sociétés qui souhaitent exporter du pétrole et du gaz pour leur accorder des permis d'exportation. Le gouvernement revient sur sa promesse de favoriser la canadienisation de l'industrie pétrolière, qui figurait dans le Programme énergétique national. J'y reviendrai tout à l'heure.

Deuxièmement, la mesure maintient à 25 ans la durée de ces licences d'exportation de pétrole et de gaz. Compte tenu des sombres prévisions de l'Office national de l'énergie—il n'y a pas de meilleur adjectif—au chapitre des approvisionnements, nous estimons que c'est trop longtemps. Il serait préférable de délivrer ces licences pour dix ans seulement. Par conséquent, nous allons présenter au moment opportun un amendement en ce sens.

Troisièmement, le projet de loi permet au gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Office national de l'énergie, d'exproprier des terres provinciales afin de construire un corridor pour le transport de l'énergie électrique. On a prétendu que le gouvernement fédéral possédait déjà ce pouvoir relativement aux pipe-lines pour acheminer le pétrole et le gaz. Il pourrait cependant recourir à ce pouvoir pour prendre parti dans la querelle qui oppose le Québec et Terre-Neuve au sujet de l'entente hydro-électrique des chutes Churchill. Mon parti souhaite une entente négociée plutôt qu'une intervention qu'autoriserait cette disposition.

Le projet de loi ne nous semble pas assez mûr et je dirai pourquoi dans un instant. Il pourrait être perçu comme une ingérence dans les affaires de Terre-Neuve et du Québec. C'est pourquoi nous appuierons l'amendement des conservateurs que vient de présenter le député de Joliette (M. La Salle).

Permettez-moi d'approfondir ces questions le plus succinctement possible. L'article 24 figurant à la page 13 du projet de loi modifie l'article 83. Il annule la disposition qui donnait à l'Office national de l'énergie le pouvoir d'étudier le degré de participation canadienne dans le cas du pétrole et du gaz destinés à l'exportation. Là encore, on renie les engagements qui ont été pris à l'origine en ce qui a trait à la canadienisation dans le programme énergétique national présenté en octobre 1980. Voici un extrait de la page 54 du programme:

L'Office national de l'énergie sera prié de tenir désormais compte de l'importance des capitaux canadiens avant d'étudier les demandes d'exportations. Le gouvernement du Canada préférerait qu'en accordant de tels permis, l'Office donne préférence à des entreprises à capitaux canadiens et sous contrôle canadien.

Le gouvernement s'engageait dans ce programme à canadieniser le secteur, et en particulier à s'occuper des entreprises canadiennes qui désiraient exporter du gaz. Un certain nombre de petites entreprises canadiennes ont dû renoncer à exploiter certains puits pour l'instant. Elles devraient avoir les mêmes chances d'exporter que les grosses entreprises, et c'était la raison d'être du projet de loi dans sa première version. Cette

mesure devrait figurer de nouveau dans ce projet de loi. Son absence est l'un de nos principaux motifs d'opposition.

L'article 26 figurant à la page 13 modifie l'article 85. En vertu de ce dernier, la durée d'une licence d'exportation de gaz demeure de 25 ans au maximum. L'article 22 étend au pétrole l'application de cette disposition. En vertu de l'article 83, l'Office national de l'énergie ne doit autoriser les exportations qu'après s'être rassuré qu'il y a excédent par rapport à nos besoins futurs.

• (1710)

Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie a de très mauvais antécédents sur ce plan. C'est ce même office qui a affirmé au ministre que nous avions des réserves pour plus de 300 ans. Or, nous souffrons actuellement d'une pénurie de pétrole. Voilà en partie pourquoi nous sommes en butte à ce problème de l'énergie dans notre pays. Le pétrole est le seul produit dont nous manquons. A un moment donné, au début des années 70, nous exportions la moitié de notre production journalière, parce qu'on nous avait malheureusement fait croire que nous en avions les moyens. L'Office n'avait pas fait des projections adéquates et nous nous sommes retrouvés dans l'obligation d'honorer des contrats d'exportation à long terme. Nous avons littéralement exporté tout notre excédent de pétrole, ce qui a coûté incroyablement cher aux consommateurs canadiens. Monsieur l'Orateur, je crains que la même chose ne se produise avec le gaz naturel. On nous dit que nous avons un excédent de gaz, mais les choses changeront plus vite que nous ne le pensons.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous expliquer cela par le menu. Au mois de juin 1971, le ministre de l'Énergie a prêté que nous avions des réserves de gaz naturel pour 900 ans, et de pétrole, pour 400 ans. L'Office national de l'énergie et le cabinet ont donc autorisé vers la fin des années 1970 des exportations énormes de pétrole et de gaz. M. Eric Kierans, qui faisait à l'époque partie du cabinet, a écrit un article très intéressant intitulé: «Le jour où le cabinet a été induit en erreur». En voici un extrait:

L'Office national de l'énergie a tiré ses conclusions d'après des chiffres fournis par le secteur pétrolier, qui était et est encore dominé de nos jours par les sociétés pétrolières multinationales.

Depuis longtemps nous demandons que Petro-Canada prenne les commandes pour que cette domination cesse à tout jamais.

Au cours des années 1970, le Canada exportait environ la moitié de sa production pétrolière quotidienne aux États-Unis. En 1974, l'ONE a réexaminé sa position et a déclaré que nous aurions une pénurie de pétrole d'ici à 1982. En 1974-1975, l'ONE a révisé sa position et a déclaré que nous aurions besoin du gaz de l'Arctique en 1983, et que nous manquerions de gaz en 1985. En 1975, l'ONE déclarait qu'il faudrait arrêter les exportations de pétrole d'ici la fin de 1981. En 1977, l'ONE déclarait que nous aurions une pénurie de pétrole d'ici à 1985.

En 1979, l'Office national de l'énergie a recommandé d'augmenter les exportations de gaz naturel en se fondant sur l'hypothèse que le Canada possédait 33 p. 100 de plus de gaz naturel qu'on ne le pensait auparavant, et le gouvernement conservateur a approuvé cette recommandation. En 1981, le rapport de l'ONE sur l'offre et la demande indiquait que le Canada possédait suffisamment de pétrole conventionnel dans